Réseau de transport d'électricité

# COMMISSION D'ACCES AU MARCHE

13 octobre 2014

# Ordre du jour de la réunion plénière de la CAM du 13 octobre 2014

1. Validation du compte-rendu de la réunion du 30 juin 2014
2. Feuille de route pour le contrôle du réalisé des effacements
3. Effacements au service du marché (avancement de la concertation et planning)
4. Evolution des règles MA et RE (v7)
5. Points d'actualités
   - Appel d'offres effacement
   - Appel d'offres RR/RC
   - Transmission informatisée des ordres d'ajustement (TAO)
   - Concertation Services système
   - Concertation trame type des contrats amont
   - Concertation ferroviaire
   - Mécanisme de capacité
5. Questions diverses

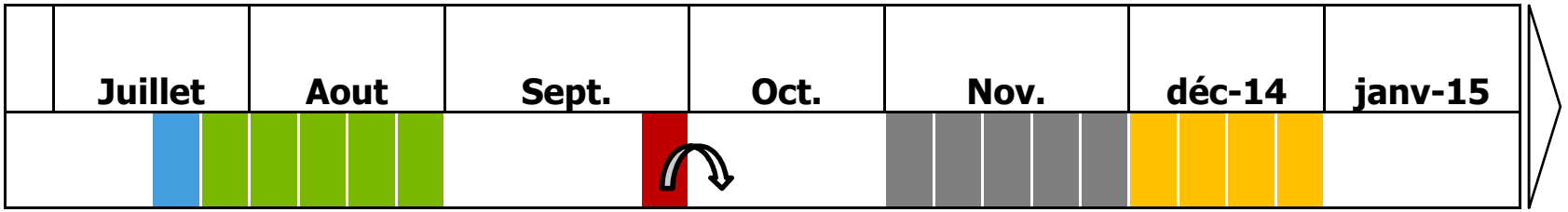
# ACTUALITES

# AO Effacement

## Saisine de la CRE : reconduction de l'appel d'offres précédent

Proposition de RTE : « option 1 » avec quelques adaptations
Documents transmis disponibles sur le site concerte.fr :
https://concerte.fr/comment/523#comment-523

## Rappel du calendrier




## Interaction avec les règles MA et NEBEF

- RTE prévoit une modification des règles MA et NEBEF en cours d'exécution du contrat. Ces règles devraient modifier les modalités de participation des effacements de consommation
- Les acteurs qui souhaitent proposer des capacités constituées de sites profilées doivent intégrer une demande de qualification des données (et doivent se rapprocher au plus vite de RTE).

# Réserves rapide et complémentaire

## Appel d'offres 2014/2015

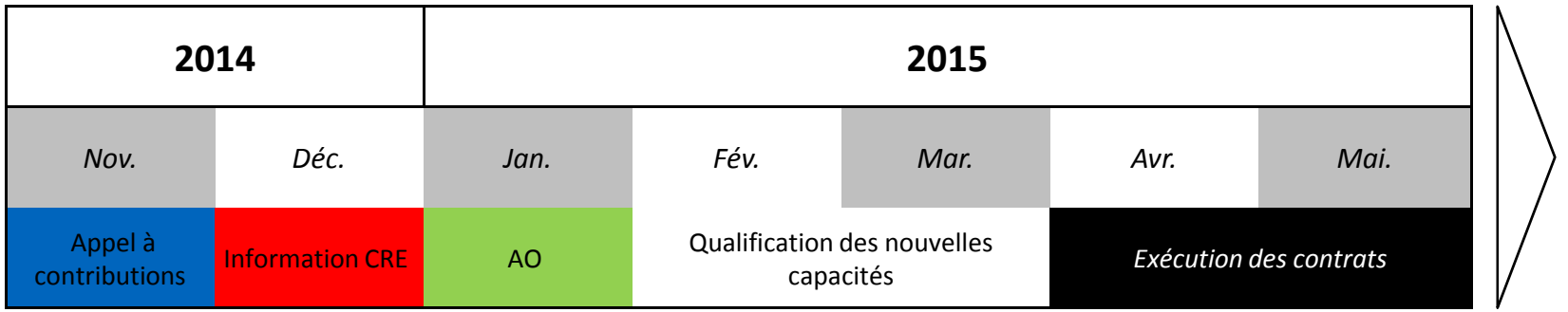
Reconduction de la majeure partie des modalités en vigueur
Quelques adaptations mineures à concerter

## Concertation

- 1 réunion de concertation programmée : le **28 octobre 2014 matin**
- un appel à contribution courant novembre

-Évolutions prévues : TAO (transmission informatisée des ordres), possibilité d'échange de réserve.

## Calendrier prévisionnel de l'appel d'offres




Rte
Réseau de transport d'électricité

# Transmission informatisée des ordres (TAO)

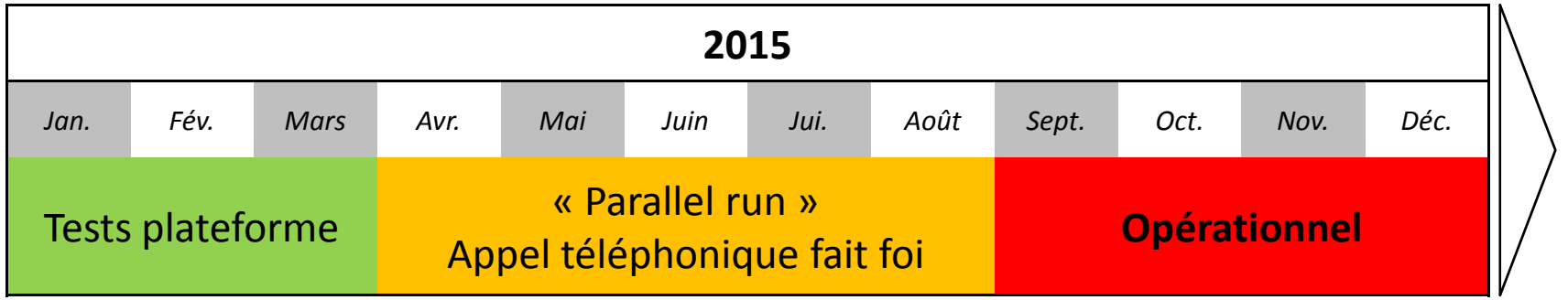
## Cahier des charges

Publication *imminente* du cahier des charges v1.0 sur le site client de RTE (+ exemples)
RTE peut transmettre, sur demande, une version temporaire de ce document

## Suite des travaux (fin 2014)

Réunion d'échange sur le cahier des charges (mi-novembre)
Réunion orientée utilisateur/opérateur (décembre)
Elaboration du document « Système TAO : modalités de mise en œuvre associées aux processus opérationnels »
Définition du format d'interaction RTE-AA pendant le déploiement

## Calendrier prévisionnel



# Services système fréquence

## Participation des sites de soutirage :

- Le premier site de soutirage a participé au 1er aout 2014
- Les sites de soutirage fournissent aujourd'hui une vingtaine de MW de réserve primaire
- Les performances des sites de soutirage ayant passé la certification sont conformes aux exigences des règles services système
- RTE fournira un REX d'ici fin 2014

## Prise en compte de l'énergie de la réserve primaire :

- L'énergie de la réserve primaire sera prise en compte à partir du 1er octobre 2014 dans les calculs d'écart des RE

## Mise en place des NER (notification d'échange de réserve) :

- Suite aux contraintes SI des acteurs concernés : date de mise en œuvre décalée au 15 décembre 2014

## Marché secondaire organisé :

- RTE étudie les perspectives d'intégration européenne des échanges de réserve primaire entre acteurs
- Appel à contribution initialement prévu à l'été, repoussé pour intégrer ces perspectives européennes.

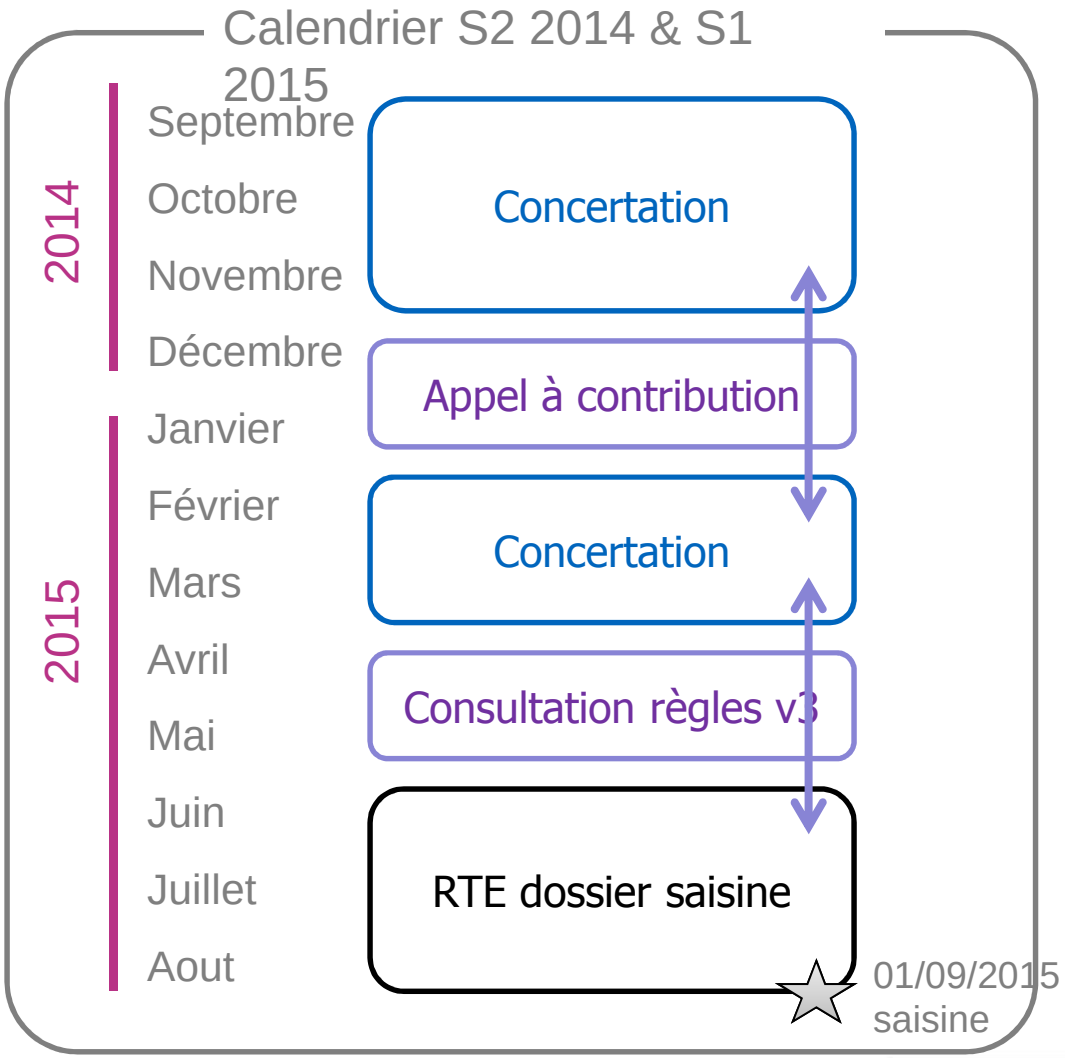
# Services système fréquence (V3)

*Le 1er GT SSY a eu lieu le 30/09/2014*

## Contenu

- Participation dissymétrique
- Participation soutirage RPD
- Gestion des offres liées énergie / SSY sur le MA

## Calendrier S2 2014 & S1 2015



# Trame type des contrats amont

- Un contrat cadre existe entre RTE et l'EVI (EDF SA)
- Ce contrat cadre a été analysé par la CRE dans le cadre de la certification de RTE
- Dans sa délibération du 26/01/2012, la CRE souligne la nécessité de formaliser l'engagement de RTE de contractualiser avec tous les responsables de programmation sur une base similaire par la mise en place d'une trame type
- RTE s'est engagé à mettre en concertation une trame-type
- La mise en place d'une trame type, proposée à tous les responsables de programmation, et la mise en cohérence du contrat RTE-EDF SA répondra aux attentes formulées par la CRE

*« La CRE considère que, sous réserve que le contrat conclu avec EDF SA soit mis en cohérence avec la trame-type que RTE s'est engagé à publier dans la documentation technique de référence, cette prestation est conforme aux dispositions de l'article L. 111-18 du code de l'énergie »*

# Trame type des contrats amont
# Retours suite à la consultation

- Principes actés et demandes d'évolution exprimées

| | |
|---|---|
| **Neutralité financière – rémunération au coût « marginal » de l'accord**<br>La compensation financière d'un accord correspond au surcoût engendré pour l'acteur par rapport à un scénario de référence | ***Un acteur remet en cause ce principe*** |
| **Justification des coûts**<br>Les coûts doivent être justifiés pour assurer le respect de la neutralité financière | ***Les acteurs souhaitent réduire les éléments justificatifs à fournir*** |
| **Processus de conclusion des accords** | ***Un acteur propose la rémunération de l'établissement des devis*** |
| **Système de pénalité**<br>Une pénalité est appliquée en cas de non respect effectif des engagements | ***Les acteurs proposent de rester sur un système purement déclaratif*** |

# Trame type des contrats amont
# Calendrier




Réseau de transport d'électricité